



Ville de  
**MONTGERON**

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
CODE POSTAL 91230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MAIRIE DE MONTGERON**  
CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°23/66**  
**Déploiement de la vidéoprotection sur le centre de secours de la commune de Montgeron sis 27 rue de Chalandray à Montgeron**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six du mois de septembre à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS (à partir de 19h55), M. CORBIN, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, M. LE TADIC, M. NOEL, M. FERRIER, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR (à partir de 19h34), Mme DE SOUZA, Mme GUERY (à partir de 19h46), M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

M. DUROVRAY ayant donné procuration à Mme CARILLON  
Mme DOLLFUS ayant donné procuration à Mme NICOLAS (jusqu'à 19h55)  
Mme GARTENLAUB ayant donné procuration à Mme MOISSON  
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme RAUNIER  
Mme NOURRY ayant donné procuration à M. LE TADIC  
M. SALL ayant donné procuration à M. FERRIER  
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. GOURY  
Mme GUERY ayant donné procuration à M. LEROY (jusqu'à 19h46)



M. LE MEUR a été élu secrétaire de séance

**OBJET : DEPLOIEMENT DE LA VIDEO PROTECTION SUR LE CENTRE DE SECOURS DE LA COMMUNE DE MONTGERON SIS 27 RUE DE CHALANDRAY A MONTGERON**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

Vu la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,

Considérant la demande du SDIS 91 de déployer la vidéoprotection sur ses sites à la suite de plusieurs menaces d'agressions visant des Sapeurs-Pompiers et des personnels administratifs techniques et sociaux,

Considérant que l'installation de la vidéo protection et la maintenance sont à la charge du SDIS 91,

Considérant que les caméras ne filmeront que les extérieurs avec un champ visuel limité et les accès aux bâtiments du SDIS 91,

Considérant que les images seront conservées pour une durée maximale d'un mois et que leur extraction ne pourra se faire que sur dépôt de plainte et réquisition des forces de l'ordre,

Considérant la présence d'un centre de secours sur le territoire de la commune de Montgeron situé 27 rue de Chalandray,

Considérant la nécessité de sécuriser le centre sus désigné afin d'en garantir l'action et l'intégrité des personnes,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 20 septembre 2023,

**Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,**

**AUTORISE** La mise en place d'un dispositif de vidéoprotection sur le centre de secours de la commune de Montgeron sis 27 rue de Chalandray.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette mise en place.

**DIT**

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
**Sylvie CARILLON**  
Maire de Montgeron  
Conseillère régionale d'Île-de-France

